**COMMENTAIRES SYNTHETIQUES DU RECEVEUR SUR LES COMPTES 2017**

**Principales évolutions en recettes** :

Les recettes ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 3.384.030 € et sont en légère régression par rapport à 2016 (- 82.138 €, -2,4 %).

La cause en est la **baisse de recette pour les additionnels liés à l’IPP (- 267.300 €)**. En fait, il s’agit d’un retour à la normale (similaire aux chiffres 2014) après l’année 2015 anormalement basse et l’année 2016 anormalement haute concernant la perception de ces additionnels.

Les recettes provenant des additionnels liés au précompte immobilier et à la taxe automobile sont quasi stationnaires (+ 5.005 € pour le PI, + 1.410 € pour la taxe auto).

Les droits constatés issus des taxes communales progressent de 29.823 €, vu cette fois l’enrôlement dans l’exercice de la taxe sur les terrains lotis non bâtis.

Le Fonds des communes passe de 591.551 € à 617.174 € (+25.623 €).

Les subventions APE augmentent de 5.999 € (192.805 €).

La subvention de fonctionnement pour l’enseignement passe de 73.559 € à 98.453 € (+ 24.894 €) .

Les dividendes Publifin, versés sous forme d’avance de trésorerie, s’élèvent à 38.294 € (+ 21.808 €).

**Principales évolutions en dépenses** :

Les dépenses ordinaires de l’exercice 2017 s’élèvent à 3.296.561 € et progressent de 60.382 € par rapport à 2016 (+1,9%). Les raisons majeures de cette augmentation, outre l’indexation annuelle : appoint d’une employée pendant un trimestre à l’urbanisme et nombreux remplacements à la crèche.

Alors que les dépenses de personnel et de fonctionnement augmentent, les dépenses de transferts et les dépenses de dette diminuent légèrement.

Les dépenses de personnel s’élèvent à 1.680.977 € et représentent un peu plus de la moitié des dépenses de la Commune (50,1 %). Elles sont en progression par rapport à 2016 (+ 64.891 €, + 4 %).

Les dépenses de transferts s’élèvent à 815.617 €. Elles sont en légère baisse de 12.523 € par rapport à 2016 et on peut mettre en évidence les points suivants :

* L’intervention communale pour le service régional d’incendie, après avoir atteint un plafond en 2015 et 2016 au montant de 104.711 €, accuse une très légère diminution en 2017 (- 5.285 €, ).
* La dotation pour le CPAS continue à augmenter d’année en année et s’élève désormais à 225.000 € (+ 8.849 €).
* Idem pour la dotation pour la zone de police qui s’élève désormais à 243.390 € (+ 4.758 €)
* Les irrécouvrables s’élèvent à 12.454 € en 2017 (- 28.291 €).

La contribution pour le traitement des déchets s’élève à 156.854 € (statu quo).

Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 476.803 €. Elles sont en progression par rapport à 2016 (+ 23.486 €, + 5,2%).

Les dépenses de dette accusent un recul pour la 1ère fois depuis 2012 : -15.472 €, -4,6 %.

**Situation des créances à recouvrer** :

Le montant total des créances à recouvrer s’élève à 823.676 € au 31/12/2017 (dont 141.350 € d’emprunts toujours en ouverture de crédit et 125.911 € de subsides à percevoir). En baisse de 397.223 € par rapport à 2016.

**Evolution de la dette** :

L’encours s’élève à 2.753.158 € au 31/12/2017 (- 104.738 € par rapport à 2016).

**Situation de la trésorerie** :

La trésorerie courante au 31/12/2017 s’élève à 665.128 € ; la trésorerie des emprunts à 488.504 €. Le rendement net de la trésorerie est insignifiant en 2017.

**Remarques particulières** :

L’exercice propre se solde par un boni de 87.469 € (baisse de 142.521 € par rapport à 2016 mais qui était un exercice exceptionnel au niveau des recettes d’additionnels IPP – voir infra) Le boni cumulé passe de 625.965 € à 723.504 €.

Des investissements extraordinaires ont été engagés à l’exercice propre pour un montant de 196.170 € (1.784.068 € en 2016).